

19/ 5°) DEMANDE AUGMENTATION LOYER IMMEUBLE servant d'école du Butor

Le MAIRE. - Je vous donne lecture d'une lettre que m'a adressée Monsieur BELON, propriétaire de l'Ecole du Butor.

Saint-Denis, le 8 Août 1952.

Monsieur Emile BELON
Propriétaire (St-Denis)

à Monsieur le SÉNATEUR-MAIRE de
- SAINT-DENIS -

Approuvé
de Paris le 8 Octobre 1952
par le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: Charles Colomb

vu et autorisé à l'approbation
de Monsieur le Maire
le 10 Octobre 1952
par le Conseil Municipal
Le Chef de Bureau délégué
Signé: Brunel

autoriser de la
4 Immeubles dans
du 10-12-52

7031 / 11
12-52

Avec l'augmentation de l'impôt sur les maisons, la hausse sans cesse croissante sur les matériaux de construction et les prix actuels des journées d'ouvriers, il ne m'est plus possible de faire procéder à aucune réparation aux locaux loués à la Commune et servant de classes (sept classes) à l'école du Butor; aussi vous serais-je très reconnaissant d'envisager la possibilité de porter le taux mensuel de mon loyer à 15.000 Fms au minimum, et ce à compter du 1er Octobre 1952.

Le taux actuel de 8.400 francs a été fixé suivant délibération du Conseil Municipal en date du 6 Septembre 1950.

Espérant que ma requête sera examinée avec bienveillance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur-Maire, avec mes remerciements anticipés l'expression de mes sentiments les plus dévoués./.

P.M. Emile BELON et par procuration
Signé: R. BELON.

Le MAIRE. - Le service des Domaines consulté fixe la valeur locative de cet immeuble à 14.000 Fms.

Après discussion le Conseil à l'unanimité accepte de porter le taux mensuel du loyer à 14.000 Fms et ce à compter du 1er Octobre 1952. La dépense supplémentaire sera inscrite au budget primitif de 1953.

Approuvé à l'unanimité.